

Cabinet de Cécile Jodogne

Le Centre d'hébergement pour Migrants « La porte d'Ulysse » s'installera à Schaerbeek

Ce matin, à l'initiative du Ministre-Président Rudi Vervoort et du Ministre Alain Maron, le Gouvernement bruxellois a décidé d'installer le centre d'hébergement de nuit pour migrants dans le bâtiment situé au 658 Chaussée de Louvain. La commune qui n'est en aucun cas maître de ce dossier prend acte de cette décision. Schaerbeek est une commune accueillante et solidaire. Elle le démontre tous les jours. Mais la Bourgmestre, Cécile Jodogne, la Zone de police et le CPAS étaient particulièrement réticents quant à cette implantation et avaient donc demandé des garanties si cela devait se faire.

Les réserves sont claires :

<u>Crainte des nuisances pour les habitants des quartiers</u> (zone dense, fort habitée, intérieur d'îlot, centre de nuit dont les occupants sont laissés à eux-mêmes la journée). La **Zone de police est fortement mobilisée** dans la zone Nord (autour de la gare). L'ouverture de la porte d'Ulysse sera très compliquée à gérer.

Il faut d'ailleurs entendre aujourd'hui les remarques, les questions et les inquiétudes des habitants qui n'ont même pas été informés !

Le bâtiment sis 658 Chaussée de Louvain fait déjà l'objet d'un **projet de notre Zone de police** pour y installer le commissariat 3 ainsi que l'Etat-Major. C'est un projet essentiel pour la Zone de police, très positif aussi pour la population.

Pour les migrants eux-mêmes, il s'agit d'une solution qui n'est pas pérenne.

Le **CPAS** est déjà débordé. Il faudra de solides renforts. Le Chauffoir (également géré par le CPAS) ne peut pas gérer un nouvel afflux.

La Bourgmestre, Cécile Jodogne, la Zone de police et le CPAS avaient donc avaient donc bien précisé que si la Région prenait malgré tout cette décision, il faudrait : **limiter le bail à un an** pour permettre l'installation de la police selon les plans initiaux, dégager une solution pour **renforcer la police** de quartier, régler la problématique urbanistique et obtenir les agréments des pompiers. Vérifier que le PU soit bien octroyé et de manière temporaire, **assurer** une vraie gestion du centre et prévoir une présence importante dans les locaux d'une société de sécurité, **renforcer** les équipes du CPAS.

« Nous prenons acte de la décision du Gouvernement », déclare Cécile Jodogne, «nous attendons les détails de la décision, mais entendons que la Région a répondu à certaines conditions. Nous entendons surtout les inquiétudes des riverains et demandons donc à la Région d'organiser rapidement avec les riverains une séance d'information dans les locaux du 658 Chaussée de Louvain ».

Fin

Rédacteurs : pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec Marc Weber, Chef de cabinet de la Bourgmestre. 0475.59.70.42. Mweber@Schaerbeek.be